

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
192^e année
24 mars 2016
n° 12 / 7681^e
pages 649 à 696

ÉTAT D'URGENCE

/ État d'urgence

La législation sur l'état d'urgence - une perspective comparative
> chronique Catherine Haguenu-Moizard 665

Habeas Corpus, liberté individuelle et contrôle du juge : quel juge ?
> chronique Didier Maus 671

Le juge et le président
> point de vue Michel Bouleau

CONSEIL
D'ÉTAT
CONSEIL
CONSTITUTIONNEL
COUR DE
CASSATION
663

ÉDITORIAL

649 La République nous interpelle, Michel Vivant

ACTUALITÉS

- 652 Abus de faiblesse et démarchage à domicile : caractérisation et cumul des infractions
- 653 Véhicule de transport avec chauffeur (VTC) : localisation et disponibilité avant réservation
- 654 Simplification des formalités commerciales : publication d'un décret
- 655 Commissariat aux comptes : publication d'une ordonnance de réforme
- 656 Gérant de SARL : faute intentionnelle constitutive d'une infraction pénale
- 657 Atteinte à la tranquillité et à la santé : bruits de comportement d'un restaurant
- 658 Projet de loi « travail » : barème des indemnités de licenciement
- 660 Sport professionnel (intermittence) : requalification et octroi d'une prime d'ancienneté
- 660 CHSCT (recours à un expert annulé) : imputabilité des frais à l'employeur

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 674 **Panorama** : Contentieux familial, Méлина Douchy-Oudot
- 682 **Notes** : Clause de prescription, forclusion conventionnelle et cautionnement,
note sous Com. 26 janv. 2016, Jérôme François
- 687 Le tribunal de grande instance de Nanterre juge le médicament Mediator défectueux,
note sous TGI Nanterre, 22 oct. 2015, Jean-Sébastien Borghetti
- 691 Le carnaval de la déclaration du risque. La résistance de la deuxième chambre civile,
note sous Civ. 2^e, 4 févr. 2016, David Noguéro

ENTRETIEN



Version numérique incluse*



321612



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florie TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 510 € HT (520,71 € TTC)

Étranger: 576 € HT

Prix au numéro: 23,48 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Mars 2016

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Michel Vivant

649

La République nous interpelle

ACTUALITÉS

652

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Visite et saisie domiciliaires (juge des libertés):
pas de saisine par l'occupant des lieux,
Crim. 9 mars 2016

Consommation

Abus de faiblesse et démarchage à domicile:
caractérisation et cumul des infractions,
Crim. 8 mars 2016

Contrat d'affaires

Véhicule de transport avec chauffeur (VTC):
localisation et disponibilité avant réservation,
CE 9 mars 2016

Entreprise en difficulté

Liquidation judiciaire (dessaisissement):
constitution de partie civile du débiteur,
Crim. 9 mars 2016

Fiscalité

Visite et saisie domiciliaires: validité de la saisie
de messagerie Outlook, *Com. 8 mars 2016*

Fonds de commerce et commerçants

Simplification des formalités commerciales:
publication d'un décret

Société et marché financier

Commissariat aux comptes:
publication d'une ordonnance de réforme
Gérant de SARL: faute intentionnelle constitutive
d'une infraction pénale, *Civ. 3^e, 10 mars 2016*

656

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Préjudice indemnisable (entreprise):
mobilisation de salariés pour la réparation,
Civ. 3^e, 10 mars 2016

656

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Circulation routière: impossibilité d'atteindre
la vitesse relevée par le radar, *Crim. 8 mars 2016*

657

DROIT PUBLIC

Santé publique

Atteinte à la tranquillité et à la santé:
bruits de comportement d'un restaurant,
Crim. 8 mars 2016

657

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Départ à la retraite anticipé (discrimination):
pénibilité du travail, *Soc. 9 mars 2016*
Projet de loi « travail »:
barème des indemnités de licenciement
Transfert des contrats de travail (fraude):
action du syndicat concernant la participation,
Soc. 9 mars 2016

Sport professionnel (intermittence):
requalification et octroi d'une prime
d'ancienneté, *Soc. 2 mars 2016*

CHSCT (recours à un expert annulé):
imputabilité des frais à l'employeur,
Soc. 15 mars 2016

Sécurité sociale

Accident du travail (compétence):
difficultés liées au caractère professionnel
d'une lésion, *Civ. 2^e, 10 mars 2016*

661

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Appel (demande nouvelle):
réparation du préjudice et demande
en paiement des travaux,
Civ. 3^e, 10 mars 2016

Injonction de payer européenne (procédure):
désignation de la juridiction compétente,
CJUE 10 mars 2016

Profession juridique et judiciaire

Huissiers de justice (chambres nationale
et régionale): exercice de l'action civile,
Crim. 9 mars 2016



POINT DE VUE

663 Le juge et le président
par Michel Bouleau



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

665 La législation sur l'état d'urgence - une perspective comparative
par Catherine Haguenu-Moizard

671 *Habeas Corpus*, liberté individuelle et contrôle du juge: quel juge?
par Didier Maus

PANORAMA

674 Contentieux familial
janvier 2015 - décembre 2015
par Mélina Douchy-Oudot

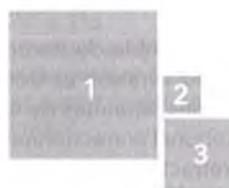
NOTES

682 Clause de prescription, forclusion conventionnelle et cautionnement, *note sous Com. 26 janv. 2016*
par Jérôme François

687 Le tribunal de grande instance de Nanterre juge le médicament Mediator défectueux,
note sous TGI Nanterre, 22 oct. 2015
par Jean-Sébastien Borghetti

691 Le carnaval de la déclaration du risque. La résistance de la deuxième chambre civile, *note sous Civ. 2^e, 4 févr. 2016*
par David Noguéro

Le prochain numéro du Recueil paraîtra le 7 avril 2016



ENTRETIEN

696 Pascal Lokiec - Rapport Cesaro:
vers un renouvellement du droit de la négociation collective

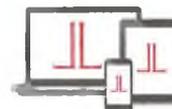
À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr